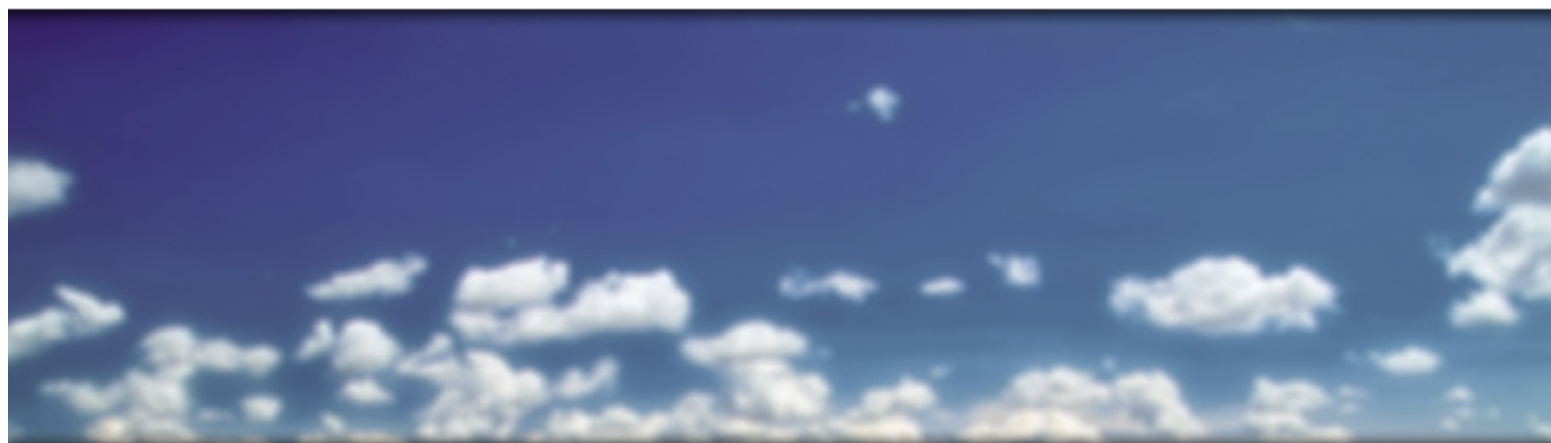




Entretiens du Psychologue
et de l'Enseignement en Psychologie



AGAP

Animateur de groupes d'analyse des pratiques

16, 17, 18 mars 2016 + 27, 28, 29 avril 2016
7 place Île de beauté - 06300 Nice

Cette formation est proposée par la
Coordination régionale de PACA de la FFPP

Catalogue 2015-2016



Fédération Française des Psychologues et de Psychologie

Créée en 2003, dans une dynamique fédérative pour la profession et la discipline, la FFPP rassemble praticiens et universitaires qui choisissent de réfléchir et d'œuvrer ensemble pour donner à la Psychologie une visibilité, une cohérence et une représentativité sociale qui sont à construire.

De la conception des programmes universitaires à celle des pratiques professionnelles, de l'organisation de la formation continue aux conditions du marché de l'emploi, des problèmes avec les instances tutélaires aux interventions médiatiques, des textes de loi aux applications pratiques et à la déontologie, les psychologues veulent être responsables de leur discipline et de leur profession et impliqués dans ce qui les concerne directement.

La conscience de nous et le souci des autres

Notre engagement

FÉDÉRER et RASSEMBLER

Se reconnaître ensemble comme professionnels au service d'une même Science humaine, riche et complexe, dans les fondamentaux communs et indissociables dont le Code de déontologie est la clé de voûte ;

Rassembler les psychologues individuels et réunir les associations et les organisations, dans la reconnaissance de la diversité des pratiques, de la multiplicité des méthodes, de la pluralité des modèles de référence et des spécificités des champs d'exercice.

Nos objectifs

- Œuvrer collectivement, psychologues praticiens et enseignants-chercheurs, à la défense de la Psychologie ;
- Contribuer à une structuration identitaire affirmée et visible pour la profession et la discipline ;
- Faire de nos spécificités une richesse pour la profession ;
- Défendre la déontologie de notre profession (www.cncdp.fr et <http://www.codededeontologiedespsychologues.fr>) ;
- Informier largement, des enjeux présents et futurs, concernant la profession ;
- Promouvoir la qualification et l'excellence de la discipline ;
- Échanger et débattre avec nos partenaires associatifs ;
- Lutter contre les mésusages de la psychologie ;
- Protéger le titre unique.

Nos actions

- S'affirmer comme interlocuteur majeur dans les débats qui concernent la profession ;
- Représenter la profession auprès des autorités ;
- Représenter la position de la France au sein de l'instance européenne : l'EFPA, European Federation of Psychologists' Associations ;
- Soutenir les associations de psychologues et développer les dynamiques des régions ;
- Diffuser des informations professionnelles par la publication du Bulletin Fédérer et l'envoi de lettres d'informations ;
- Proposer une offre de formation professionnelle aux psychologues : les EPEP ;
- Promouvoir la déontologie de la profession : CNCDP, Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues, GIRÉDÉP, Groupe Interorganisationnel pour la Réglementation de la Déontologie des Psychologues ;
- Soutenir les étudiants en psychologie.

Toutes les informations sur le site de la FFPP
www.psychologues-psychologie.net

AGAP (Région & Sites)

Animateur de groupes d'analyse des pratiques

Le groupe d'analyse des pratiques : un outil des psychologues dans les institutions

Le programme de cette formation est exclusivement réservé aux formations décentralisées en régions mises en place par la FFPP ou à la demande d'établissements ou services sur site. Le contenu pédagogique et les modalités d'organisation de cette formation sont différents de la formation proposée à Paris.

Objectifs

Ces 6 journées permettront aux psychologues d'être en mesure de répondre aux demandes d'animation des groupes d'analyse des pratiques en ayant pour finalité de permettre à chaque stagiaire d'acquérir une expérience pratique et des connaissances théoriques suffisantes pour poser les bases et animer des groupes d'analyse des pratiques. Les formateurs, eux-mêmes psychologues praticiens, proposent une approche rigoureuse et pratique de cet exercice particulier qu'est l'animation d'un groupe d'analyse des pratiques.

La construction d'un cadre de travail en lien avec la demande initiale est progressivement développée et proposée aux participants. Les deux modules ont été construits pour permettre un travail d'appropriation du dispositif des GAP.

Programme

Module 1 : Intervenante : Claude MICHALET, Psychologue.

3 journées consécutives

Thèmes abordés :

- Prise de contact, présentations professionnelles et recensement des cursus, parcours, pratique, connaissances théoriques des participants.
- Analyse de la demande, des attentes et réflexion sur l'analyse de la demande par rapport à une formation, une intervention, d'une manière plus générale.
- Échanges sur les pratiques en lien avec les dimensions groupales.
- Apports complémentaires théorico pratiques sur les notions de groupe, équipe, institution, organisation...
- Typologie des interventions possibles et définitions : supervision, analyse des pratiques, étude de cas, régulation d'équipe...
- La conduite d'un groupe d'analyse des pratiques.
 - o La parole, l'écoute dans le groupe d'analyse des pratiques / supervision.
 - o La pratique de l'animateur :
 - *Le travail du cadre : les modalités de l'analyse des pratiques,*
 - *La posture de l'animateur, son statut, sa fonction dans le groupe.*
- Mises en situations à partir de cas, matériel amené par les participants (à défaut par le formateur) afin d'« expérimenter » ces pratiques.
- Introduction et préparation du module 2.

Module 2 : Intervenant : Patrick COHEN, Psychologue.

3 journées consécutives

L'objectif général de ce deuxième module est d'opérationnaliser les acquis de la formation afin de faciliter et de rendre cohérentes les futures interventions des participants.

Thèmes abordés :

- Intervenir en institution :
 - o Les 3 niveaux d'intervention,
 - o Les conditions d'analyse des pratiques en interne,
 - o Limites et précautions pour l'intervention en interne.
- Proposer une intervention en institution :
 - o Construire son cahier des charges,
 - o Rédiger une proposition d'intervention,
- Les conditions d'interventions
 - o Cadre déontologique,
 - o Confidentialité des propos,
 - o Articulation avec la direction,
 - o Règles matérielles d'intervention,
 - o Règles pédagogiques et d'animations de groupe.
- Mises en situation, jeux de rôle.

Évaluation finale de la formation.

Public concerné

Psychologues : l'attestation ADELI est demandée pour valider l'inscription.

Les différents champs professionnels des psychologues ainsi que la diversité des spécialités permettent de travailler activement la problématique des différences et des modalités d'intervention spécifiques au groupe d'analyse des pratiques.

Modalités pratiques

Taille du groupe : 12 participants maximum.

Durée : 6 journées de heures (soit 42 h).

Dates : 16, 17, 18 mars 2016 + 27, 28, 29 avril 2016

Lieu de la formation : Nice

Adresse : 7 place Île de beauté - 06300 Nice

Renseignements et Inscriptions

Contactez Christine Pepier :

Par voie postale : FFPP Formation - 71, avenue Édouard Vaillant - 92774 Boulogne Billancourt Cedex

Par courrier électronique : secretariat@ffpp.net

Par téléphone : 01 55 20 54 29

Par fax : 01 55 20 54 01

Tarifs

Adhérent FFPP : 1236€

Non adhérent :

1699,50€

S'inscrire aux formations EPEP

Vous souhaitez vous inscrire à une de nos formations ?

Contactez le secrétariat de la FFPP

Par voie postale :

FFPP Formation - 71, avenue Édouard Vaillant - 92774 Boulogne Billancourt Cedex

Par courrier électronique : secretariat@ffpp.net

Par téléphone : 01 55 20 54 29

Par fax : 01 55 20 54 01

Conditions générales d'inscription et d'annulation aux formations EPEP.

Modalités d'inscription

Les formations proposées par la FFPP sont faites par des psychologues pour des psychologues.

Les inscriptions se font en ligne, sur le site EPEP, site de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie – FFPP, spécifiquement réservé aux formations : www.entretiensdelapsychologie.org. Sur ce site, choisir l'onglet « catalogue » puis le nom de la formation choisie. Après la présentation, la rubrique « Renseignements et Inscriptions » propose les documents d'inscription à télécharger en fonction de la situation : « Prise en charge individuelle » et « Prise en charge par l'employeur ».

Prise en charge individuelle : le contrat de formation est à renvoyer complété, daté, signé, en double exemplaire, accompagné de l'attestation ADELI (inutile pour les adhérents FFPP) et du règlement par chèques à l'ordre de la FFPP, en nombre et montants tels qu'indiqué dans les DISPOSITIONS FINANCIÈRES du contrat. (Articles L. 6353-3 à 6353-7 du Code du travail).

Une confirmation d'inscription est adressée par mail dès l'enregistrement effectif.

Après la formation, le stagiaire reçoit un questionnaire d'évaluation, une attestation de formation et une facture acquittée.

Prise en charge employeur : la convention de formation est à renvoyer, complétée, datée, tamponnée, signée, en double exemplaire – ou plus si souhaité – accompagnée de l'attestation ADELI des salariés (inutile pour les adhérents FFPP).

Une confirmation d'inscription, un exemplaire contresigné de la convention et une convocation à transmettre au stagiaire sont adressés par voie postale dès l'enregistrement effectif. En fin de formation le stagiaire reçoit une attestation de formation et un questionnaire d'évaluation. Après la formation, l'organisme employeur reçoit une attestation de présence accompagnée de la facture à régler ou d'une facture acquittée selon le cas.

Règlement

Tarifs et moyens de paiement

Les tarifs d'inscription sont précisés sur le programme et les documents d'inscription. Ils sont exonérés de TVA (article 202 du code général des impôts). Le paiement peut se faire par virement ou chèque bancaire à l'ordre de la FFPP.

Les frais de transport, d'hôtellerie et de restauration ne sont pas pris en charge.

Adhésion parallèle

Il est possible d'adhérer à la FFPP à l'occasion de l'inscription à une formation.

Dans ce cas, un bulletin d'adhésion à la FFPP et le règlement devront être ajoutés au dossier. Le bulletin est téléchargeable sur le site principal de la FFPP rubrique « adhésion en ligne ».

Absence totale ou partielle, annulation

À compter de la date de signature du contrat de formation, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe la FFPP par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne sera exigée du stagiaire. Les chèques lui seront tous restitués.

En cas d'annulation quelle que soit la date, l'inscription peut bénéficier sans frais à un autre participant, sous réserve qu'une nouvelle fiche d'inscription soit adressée avec mention « remplacement » accompagnée de l'accord du participant avant le début de la formation.

Non réalisation de la prestation de formation

Du fait de la FFPP : La FFPP se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. En application des articles L 6354-1 et L 6354-2 du Code du travail, il est convenu entre les signataires que faute de réalisation totale ou partielle de la formation, la FFPP remboursera au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Du fait du cocontractant : En cas d'inexécution, totale ou partielle de la convention du fait du cocontractant, celui sera redevable à la FFPP d'une somme, variable selon la date, au titre de renoncement, dédit ou dédommagement. Jusqu'à 14 jours calendaires avant le début de la formation le remboursement des droits d'inscription se fera sous déduction d'une retenue de 10% dans la limite de 250 €. Après cette date les frais de participation resteront dus en totalité. Toute annulation devra être confirmée par écrit (courrier-courriel-fax) : un accusé de réception par la FFPP sera adressé par retour.

Cette pénalité n'est pas imputable sur l'obligation de participation de l'employeur à la formation professionnelle, ni remboursable par l'Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) (article L 6354-1 du Code du travail).



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

Entretiens du Psychologue et de l'Enseignement en Psychologie (EPEP)

www.entretiensdelapsychologie.org

Organisme formateur n° 11 75 38 152 75

Fédération Française des Psychologues et de Psychologie (FFPP)

Siège

77, rue Claude Decaen - Hall 10 - 75012 PARIS
SIRET : 448 221 804 000 33, APE 9499 Z

Bureaux (correspondance)

71, Avenue Édouard Vaillant - 92774 Boulogne Billancourt Cedex
SIRET : 448 221 804 000 41, APE 9499 Z

Téléphone : 01 55 20 54 29

Fax : 01 55 20 54 01

E-mail : siege@ffpp.net